

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20240130_14 du 30/01/2024
Direction juridique

L'an deux mille vingt quatre, le trente janvier, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 24/01/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Michel BAARSCH.

Rapporteur : Ahlame TABBOUBI

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 66

Nombre de conseillers municipaux présents : 52

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 11

Nombre de conseillers municipaux absents : 3

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Nora BELATTAR - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Alain DONJON - Oihiba DRIDI - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - Benjamin GIRON - Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Bernard JAVAZZO - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Dominique LARGE - Marion LECLÈRE - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Josiane MARTIN - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Jérôme MOROGE - Claude MOUCHIKHINE - Jean-Luc PAYS - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Louis PROTON - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Ahlame TABBOUBI - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Sandrine BELMONT pouvoir à Ahlame TABBOUBI
Marine BOISSIER pouvoir à Marlène BONTEMPS
Marysa DOMINGUEZ pouvoir à Eliane CHAPON
Patrice LANGIN pouvoir à Levana MBOUNI
Pierre-Marie MAUXION pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS
Alexis MONTOLIU pouvoir à Thierry DUCHAMP
Anne PASTUREL pouvoir à David GUILLEMAN
Clotilde POUZERGUE pouvoir à Jérôme MOROGE
Jacques ROS pouvoir à Sandrine COMTE
Georges TRANCHARD pouvoir à Christian AMBARD
Chantal TURCANO-DUROUSSET pouvoir à Christiane PLASSARD

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Maud MILLIER DUMOULIN - Philippe SOUCHON

Objet : Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE). Désignation des représentants de la Ville

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la convention constitutive du du groupement d'intérêt public « Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi » ;

Vu l'article 6.2 de l'avenant n°5 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi » qui prévoit que les membres à leur demande bénéficient chacun d'un représentant permanent et d'un suppléant ;

Vu l'examen du rapport :

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Depuis janvier 2015, la Métropole de Lyon organise sur son territoire la mise en œuvre de la politique d'insertion et le retour à l'emploi des personnes en difficultés au travers de nouvelles modalités de gouvernances et de nouveaux cadres d'intervention.

La Métropole et ses partenaires ont créé en 2018 la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi.

Elle a pour mission de développer l'offre d'insertion par les entreprises et ce à travers plusieurs axes :

- la coordination des acteurs du territoire
- le déploiement de la charte des 1 000 entreprises
- le portage des postes CLEE (Chargé de Liaison Entreprise-Emploi)
- le développement des stratégies filières
- le développement de l'achat responsable

Cette structure intervient sur l'ensemble du territoire métropolitain et se décline territorialement à l'échelle des Conférences Territoriale des Maire à travers une équipe de professionnels (Chargée de liaison Entreprise-Emploi, coordonnateurs insertion territoriaux).

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi est un programme d'intérêt public (PIG).

Il est proposé de procéder à la désignation des représentants de la Ville au Conseil d'administration et aux Assemblées générales de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi.

Je vous propose les représentants suivants :

- titulaire, Ahlame TABBOUBI
- suppléant, Tassadit BELLABAS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Abstention(s) :

Bernard JAVAZZO - Bertrand MANTELET - Joëlle SECHAUD

Ne prenant pas part au vote :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin

GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION -
Claude MOUCHIKHINE

APPROUVE la désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration et aux Assemblées générales de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi :

- titulaire, Ahlame TABBOUBI
- suppléant, Tassadit BELLABAS

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Mise en ligne le / /

Notification le / /

Jérôme MOROGE

Maire

Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ

A OULLINS-PIERRE-BENITE

L'an deux mille vingt quatre, le trente janvier

Pour extrait certifié conforme,

Jérôme MOROGE

Maire

Conseiller régional

Le secrétaire de séance

Michel BAARSCH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).